



**Conseil Economique et
Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/2000/5/Add.1
26 juillet 2000

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé des transports
par chemin de fer

(Cinquante-quatrième session, 3-5 octobre 2000,
point 7 b) de l'ordre du jour)

**FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES PAR LES TRANSPORTS
FERROVIAIRES INTERNATIONAUX**

Additif 1

Transmis par les Gouvernements du Portugal et de la Suisse

Lors de sa cinquante-troisième session, le Groupe de travail chargé des transports par chemin de fer a prié les gouvernements de lui présenter, à sa prochaine session, des informations sur les questions suivantes (TRANS/SC.2/192, par. 30):

- a) Durée d'attente moyenne des trains de voyageurs et de marchandises aux principaux points de passage des frontières;
- b) Les progrès réalisés (en minutes) grâce à l'application des mesures prises par les gouvernements (par exemple pour les contrôles douaniers, policiers, sanitaires et phytosanitaires) et les chemins de fer (par exemple contrôle technique) pour réduire les temps de passage aux frontières des trains de voyageurs et de marchandises;
- c) Autres mesures qu'il est envisagé de prendre pour éliminer les retards aux passages des frontières;
- d) Rapports succincts sur les contacts bilatéraux et multilatéraux pris entre gouvernements et compagnies de chemins de fer de pays voisins en vue d'accélérer le passage des frontières dans le trafic ferroviaire international.

Les renseignements communiqués au secrétariat sont détaillés ci-après, pour examen par le Groupe de travail.

1. PORTUGAL

- a) Moyenne des temps d'attente des trains dans le transport de voyageurs et de marchandises aux principaux points de franchissement des frontières

En ce qui concerne le trafic de trains de marchandises, la durée moyenne de l'attente est, pour les trains à trafic combiné de 60 minutes et pour les autres trains de 150 minutes.

Pour le trafic de voyageurs, le temps d'arrêt à la frontière de Vilar Formoso, est depuis quelques années de 15 minutes dû à la nécessité de changer de locomotive. Exceptionnellement, on vérifie des pertes de temps entre 30 et 45 minutes, provoqués par des contrôles policiers/douaniers ou similaires. Dans la perspective de l'introduction de nouvelles compositions *Talgo Pendular*, le temps normal d'arrêt pourra être réduit à 2 minutes.

- b) Progrès réalisés en minutes dus à l'application de mesures adoptées pour réduire les temps d'attente dans le franchissement des frontières

À la frontière de Marvão, le temps d'arrêt est passé de 10 minutes à 2 minutes actuellement.

En vue de ce qui a été exposé, l'Unité d'Affaire responsable de ce trafic a pris des dispositions auprès des autorités portugaises pour que le contrôle soit effectué en transit, aussi souvent que possible, afin d'éliminer les pertes de temps mentionnées.

- c) Autres mesures visant l'élimination des temps d'attente dans le franchissement des frontières

Entre les mesures pensées pour faciliter le franchissement des frontières on souligne l'élimination de certains problèmes d'interopérabilité, dans les trois voies principales vers l'Espagne: dans le Nord, par l'accroissement de la capacité sur le pont de Valença; dans la ligne de la Beira Alta, par la continuation de l'électrification et la compatibilisation des systèmes de télécommunications et de radio-train; dans le Sud, on prévoit la construction d'une nouvelle voie entre Évora-Elvas et Badajoz, dans le cadre des travaux de préparation de la TERFN et du Groupe de Travail du Comité de Réseaux pour la réduction des étranglements.

- d) Synthèse des exposés bilatéraux et multilatéraux entrepris entre gouvernements, institutions gouvernementales et entreprises de chemin de fer voisines pour accélérer les franchissements des frontières du trafic ferroviaire

Des réunions multilatérales ont eu lieu avec la participation des gestionnaires des infrastructures et des opérateurs, ayant pour objectif l'établissement de canaux pour la circulation de trains internationaux de marchandises. Ces réunions ont eu la présence des institutions suivantes participant à ces réunions:

- REFER et CP - Portugal
- GIF et RENFE - Espagne
- RFF et SNCF - France

- DBAG - Allemagne

Les Ministres de l'Équipement du Portugal et l'Espagne ont eu tenu plusieurs réunions, qui ont abouti la signature d'un accord instituant la Commission Technique Mixte Luso-Espagnole pour le développement d'études dans les domaines des transports, incluant les questions sectorielles spécifiques du trafic ferroviaire dans la liaison entre les deux pays et la revitalisation du chemin de fer dans la Péninsule Ibérique.

2. SUISSE

a) Durée d'attente aux principaux points de passages des frontières

<u>Point frontière</u>	<u>Durée d'attente (minutes)</u>
St. Margrethen	
- Trains complets	60
Buchs	
- Trafic par wagons isolés	60
- Transport combiné	30
- Trains complets	60
Chiasso	
- Trafic par wagons isolés	125
- Transport combiné non accompagné	60
- Route roulante	30
- Trains complets	80
Luino	
- Transport combiné	30
- Trains complets	30
Domodossola	
- Transport combiné	125
- Trains complets	105
Bâle CFF	
- Trafic par wagons isolés	60
- Transport combiné	45
- Trains complets	60
Schaffhouse	
- Trafic par wagons isolé	30

- Transport combiné	5
- Trains complets	20
Genève	
- Trafic par wagons isolés	90
- Trains complets	50

b), c) Progrès réalisés et mesures prises

De manière générale, les CFF ne connaissent pas de problèmes majeurs en ce qui concerne les contrôles effectués en frontière. Dans ce domaine, ils se sont cependant fixés pour objectif de réduire les temps d'attente pour les trains marchandises à un maximum de 30 minutes.

Cet objectif s'est concrétisé par la mise en service de trains directs internationaux qui ne s'arrêtent plus que très brièvement en trafic d'importation/exportation avec l'étranger. Les CFF s'efforcent également de réduire la durée totale du transport par des améliorations d'ordre administratif et technique, telle l'introduction d'expéditions sans lettre de voitures (ex-projet DOCIMEL9 et l'envoi sous forme de bases de données (Edifact, Internet).

d) Instruments bilatéraux

Sur le plan douanier, divers arrangements bilatéraux ont été conclus au cours des années passées avec les pays voisins de la Suisse. Ces accords portent tant sur les questions ferroviaires que sur la facilitation des passages aux frontières en transport routier. Ils ont notamment permis de créer des bureaux de contrôle nationaux juxtaposés, d'effectuer les contrôles en cours de route et d'améliorer la coopération bilatérale.
